

DE SAINT-JÉRÔME

# PLAN DE COURS

## Ordinateur

Enseignant : Jean-Francois Allard	Module : 3	Code du module : 283 412	Durée : 18 heures
	Courriel : allard@csrdn.gouv.qc.ca	Date : 16,17,21,22 février 2023	

**Compétence attendue :** Utiliser un ordinateur.

### Éléments de la compétence

### Critères de performance

1 Installer des périphériques à un poste informatique.

- Reconnaissance des composants du poste informatique.
- Raccordement correct des périphériques.

2 Gérer des fichiers.

- Création correcte de dossiers.
- Classement correct de fichiers.
- Création correcte de copies de sécurité.
- Utilisation appropriée des fonctions de base du logiciel d'exploitation.

3 Saisir des données.

- Utilisation appropriée des fonctions de base d'un logiciel de traitement de texte et un tableur.
- Sauvegarde et impression correctes des documents.

4 Naviguer sur l'inforoute.

- Choix approprié des outils et des critères de recherche.
- Utilisation appropriée des logiciels de navigation et de courrier électronique.

Et pour l'ensemble de la compétence

- Utilisation appropriée des manuels d'utilisation.
- Manipulation soignée de l'équipement.
- Respect des règles d'ergonomie.

## Méthodes et activités pédagogiques

- Exposés théoriques,
- Démonstrations,
- Travaux individuels,
- Activités pratiques en classe.

## Matériels et équipements obligatoires

- Code d'utilisateur et mot de passe.
- Adresse messagerie

## Documentations

### ÉVALUATIONS EN AIDE À L'APPRENTISSAGE

- Avoir Réussi tous les laboratoires.

### ÉVALUATION AUX FINS DE LA SANCTION

#### Conditions d'admissions :

- Avoir réussi les activités en aide à l'apprentissage.

<b>Date de passation :</b> 22 février: 8 à 10 & 10:30-12:30	<b>Seuil de réussite :</b> 80%	<b>Type d'épreuve :</b>	<b>T</b>	<b>P</b>
<b>Modalité de reprise :</b> Lors d'un échec à l'évaluation de sanction ou du non respect des conditions d'admissions à l'évaluation de sanction, un plan personnalisé de récupération devra être déterminé entre l'élève et l'enseignant. Ce plan devra inclure les activités d'apprentissages obligatoires, les dates de réalisation ainsi que la date prévue pour la reprise de l'évaluation.				